



Samedi 11 Octobre 2025

Stade de HautePierre rue Baden Powell 67200 STRASBOURG

12h30	Ouverture du secrétariat - Confirmation des participations							
13h30	Mise en place du jury	Jury 1	Jury 2	Jury 3	Jury 4	Jury 5	Jury 6	Jury 7
13h45	Relais U12 F							
	Relais U12 M							
14h00	50m haies U12F (0,65)	Hauteur 1 U12F	Longueur 1 U12M	Longueur 2 U12M	Triple saut 1 U12F	Javelot 1 U12F	Poids 1 U12F	Disque 1 U12M
14h30								
14h50	50m U12M							
15h30		Hauteur 2 U12F	Longueur 3 U12M	Longueur 4 U12M	Triple saut 2 U12F	Javelot 2 U12F	Poids 2 U12F	Disque 2 U12M
16h20	1000 m U12F							
16h30		Hauteur 3 U12F	Longueur 5 U12M	Longueur 6 U12M	Triple saut 3 U12F	Javelot 3 U12F	Poids 3 U12F	BALLONDE1 U12M
17h30	1000m Marche U12M							

Règlement : **épreuves obligatoires pour U12 M : 50m + 1000m marche + Longueur + Disque ou Marteau**
U12F : 50m Haies + 1000m + Hauteur ou Triple + Javelot ou Poids
Si l'athlète ne fait pas les 4 épreuves, il ne sera pas comptabilisé et disparaîtra des résultats.

Mercredi 08 (23h59) : Fin des inscriptions en ligne par les responsables de club y compris les relais athle67.athle.org

QR Code 1

Jedi 09 (18h00) : Publication des engagements par épreuve direct.athle.fr

QR Code 2

Vendredi 10 (12h00) : Fin de la période pour signaler les erreurs ou oublis d'engagements. **Contact :** wuttman.vero@wanadoo.fr

Vendredi 10 (18h00) : Publication des horaires définitifs en fonction des engagements. athle67.athle.org

QR Code 3

Frais d'engagements

licencié 67 jusqu'au vendredi 12h : 6 euros/U12 engagé et 3 euros/relais facturés au club

licencié Hors 67 jusqu'au vendredi 12h : 10 euros/épreuve à payer sur place

Engagement sur place : 20 euros/athlète à payer sur place

Les athlètes doivent confirmer leur participation au moins 45 minutes avant l'épreuve. Désengagement automatique dépassé ce délai.

La licence des participants doit être valide la veille de la compétition :

La licence est valablement délivrée lorsque les étapes suivantes ont été effectuées :

1. Le licencié (ou son représentant légal lorsqu'il est mineur) a complété le formulaire en ligne sur son espace personnel (Espace Athlé), le Club l'ayant au préalable invité à s'y connecter après la création en son sein d'un nouvel « acteur » dans le SI-FFA.

Par le formulaire, le licencié ou la personne exerçant l'autorité parentale lorsqu'il est mineur :

- Indique sa discipline athlétique principale,
- Vérifie et/ou complète ces informations personnelles,
- Atteste avoir pris connaissance des conditions d'assurance,
- Atteste avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie de la FFA,
- **Déclare exercer ou non une fonction lui permettant d'intervenir auprès de mineurs et/ou d'encadrant telle que définie au Règlement général,**
- **Déclare ne pas faire l'objet d'une mesure ou d'une sanction (conservatoires ou non) prononcées par une autorité judiciaire ou administrative (notamment une organisation nationale ou internationale antidopage et le préfet) ne lui permettant plus d'exercer une fonction ou avoir accès à des activités permises par la licence,**
- Réalise les conditions relatives à la prévention de sa santé (cf. ci-dessous)
- Accepte les conditions d'utilisation de ses données personnelles par la FFA (notamment concernant le contrôle d'honorabilité).

2. Le Club valide la demande de licence.

La date de validité de la licence est celle du jour où le Club a effectué la validation de la demande. A défaut, la licence est considérée comme invalide, toute participation aux activités compétitives ou non, organisées ou autorisées par la FFA ou l'une de ses structures (déconcentrées et Clubs), est contraire à l'article 11.2 des Statuts de la FFA.

Chaque club est tenu de présenter 1 jury (officiel ou bénévole non diplômé) par tranche de 5 athlètes

Pour la sécurité de tous, seuls les athlètes et le jury ne sont admis sur le terrain de compétition



1 Engagements par clubs

2 Engagements validés
Résultats en direct3 Horaires
Définitifs